

Les compétences obligatoires

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Crédit photo : Entre 2 Pôles

- Aménage, développe et entretient les infrastructures économiques du territoire (sous la marque Oscà) : les zones d'activités, la pépinière d'entreprises à Gaillac et Graulhet avec un espace de coworking et l'Essor Maraîcher, espace test dédié au maraîchage biologique.
- Met en œuvre le plan d'action et d'animation économique afin de soutenir les filières locales, accompagner les entreprises et dynamiser le commerce de proximité.
- Assure le développement et la promotion touristique de la destination Toscane Occitane et gère l'Office de tourisme de la destination : compétence déléguée au Syndicat mixte la Toscane Occitane.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



- Élabore le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et conduit les démarches de planification stratégique.
- Élabore, révisé et accompagne la mise en œuvre des documents d'urbanisme et le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) intercommunal.
- Instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres.
- Élabore et met en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH).
- Pilote et développe le Système d'Information Géographique (SIG) au service des politiques publiques.
- Élabore et met en œuvre le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).
- Mets en place des actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.
- Aménage et gère les aires d'accueil des gens du voyage ; gère l'aire des grands passages (compétence déléguée au Syndicat grands passages Tarn Nord).
- Accompagne le Réseau d'Initiative Publique (RIP) pour le développement et l'aménagement numérique du territoire.
- Exerce la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à l'échelle du territoire avec l'organisation du réseau de mobilité **Sillonne** : 4 réseaux urbains, le service de Transport à la Demande (TAD), les transports scolaires et l'incitation aux mobilités alternatives (covoiturage, vélo...).



Crédit photo : Entre 2 Pôles

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROFESSIONNELS

- Assure la collecte des déchets ménagers résiduels et des flux issus des gestes de tri.
- Effectue le traitement et la valorisation des déchets. Compétence transférée à TRIFYL et au SMICTOM de Lavour (déchèteries comprises).



POLITIQUE DE LA VILLE

- Elabore le diagnostic de territoire et définit les orientations et les actions des contrats de ville.
- Anime les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

EAU, ASSAINISSEMENT ET MILIEUX AQUATIQUES

- Assure la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU).
- Assure la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Compétence déléguée ou transférée à quatre syndicats : syndicat mixte du bassin versant du Tarn aval, du bassin de l'Agout, du Tescou Tescounet et du bassin Cérou Vère.
- Assure le service de l'eau et de l'assainissement. Compétence déléguée au Syndicat des Eaux Gaillacois et à la régie communautaire des eaux et de l'assainissement collectif de Graulhet.



Les compétences facultatives

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ÉCOLES, SERVICES PÉRI ET EXTRA-SCOLAIRES

- Organise et gère les services liés aux écoles : aménagement des équipements, organisation des accueils périscolaires et du service de restauration scolaire en gestion directe ou déléguée, mise à disposition de personnel sur les temps scolaires, financement d'actions et fournitures scolaires, organisation
- Organise et gère des services liés aux temps extra-scolaires en gestion directe ou déléguée.
- Aménage, entretient et gère les équipements et services dédiés à la petite enfance (crèches, relais petite enfance (RPE), lieu d'accueil enfant parent (LAEP)).
- Organise le Service Public Petite Enfance (SPPE), et notamment un schéma pluriannuel de l'offre d'accueil du jeune enfant.
- Coordonne la politique jeunesse à l'échelle intercommunale.
- Élabore et met en œuvre le Projet Éducatif Communautaire, volet éducatif du Schéma Territorial Education Famille.
- Elabore, coordonne et met en œuvre la politique contractuelle avec les partenaires tels que la CAF et la MSA.



ÉQUIPEMENTS CULTURELS



- Construit, aménage, entretient et gère les équipements culturels d'intérêt communautaire.
- Met en œuvre la politique communautaire de lecture publique et anime le réseau des médiathèques du territoire.
- Assure la gestion, la programmation et le développement du Centre Archéologique de Montans, le musée et centre de conservation et d'études.
- Garantit l'entretien et la médiation numérique de la cyberbase de Gaillac.
- Soutient le fonctionnement du FabLab de Graulhet.
- Est propriétaire des cinémas de Gaillac et de Graulhet.
- Tisse le lien entre les équipements pour favoriser les synergies des publics au travers de la médiation.
- Est propriétaire de la salle de sport de Lisle-sur-Tarn.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Lutte contre la pollution de l'air et soutient les actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Aménage et exploite des installations de production énergies renouvelables d'intérêt communautaire.
- Réalise des études d'intérêt général, anime et coordonne des actions relatives à la gestion des rivières Tarn, Agout Cérrou-Vère, Tescou et Tescounet avec l'adhésion au quatre syndicats respectifs.



ÉQUIPEMENTS ET VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



- Gère des aires de covoiturage.
- Entretien le réseau de voiries d'intérêt communautaire.